



# UNHCR

## APPEL GLOBAL 2015 ACTUALISATION

# COLOMBIE



### Présence prévue

<b>Nombre de bureaux</b>	<b>11</b>
<b>Total personnel</b>	<b>162</b>
Effectif international	19
Effectif national	80
JEA	3
UNOPS	40
Volontaires des Nations Unies	14
Autres	6

### Le plan 2015 en bref\*

<b>5,84 millions</b>	Personnes relevant de la compétence du HCR
<b>31,6 millions de dollars E.-U.</b>	Besoins financiers globaux
<b>2 000</b>	Missions de protection par la présence qui seront menées dans des zones critiques de Colombie
<b>5 000</b>	Adolescents qui participeront à des programmes ciblés
<b>15 000</b>	Membres des communautés locales, dans différentes régions, ciblés pour bénéficier de projets d'intégration locale
<b>60 000</b>	Personnes relevant de la compétence du HCR ciblées pour une aide en matière d'enregistrement des faits d'état civil ou de délivrance de papiers d'identité
<b>12 000</b>	Personnes relevant de la compétence du HCR ciblées pour bénéficier d'une aide juridique

\* Tous les chiffres sur les personnes relevant de la compétence du HCR se réfèrent à des projections pour la fin 2015 réalisées à partir d'informations disponibles au moment de la planification (mi-2014).

## | Aperçu |

### Environnement opérationnel

- Avec la réélection du Président en juin 2014, les dialogues de paix avec les Forces armées révolutionnaires de Colombie (FARC) et l'Armée de libération nationale (ELN) se sont poursuivis. À la moitié de 2014, un accord a été trouvé pour donner aux victimes du conflit la possibilité de faire entendre leur voix. Néanmoins, les défis demeurent, en particulier le soutien social et politique au processus de paix.
- En dépit des efforts consentis par le Gouvernement pour améliorer sa réponse aux déplacements forcés et pour appliquer la loi sur les victimes et la restitution des terres, les risques sécuritaires et les violences, avec notamment des recrutements forcés d'enfants et de jeunes, des violences sexuelles et sexistes, des menaces, des disparitions et des meurtres, continuent d'être largement répandus dans le pays. La lutte pour le contrôle des zones urbaines marginalisées s'est intensifiée.
- Le HCR collabore avec les autorités et les communautés pour promouvoir des solutions durables, en particulier l'intégration sur place. En effet, plus de la moitié des déplacés internes enregistrés résident dans des villes et ne souhaitent pas regagner leur communauté d'origine ou ne sont pas en mesure de le faire. Le programme mené sous l'égide de

L'Initiative HCR-PNUD pour des solutions transitoires vise 17 communautés. Dans ce contexte, le Haut Commissariat s'efforcera de privilégier davantage la planification axée sur les solutions et les résultats, et il renforcera les synergies entre la protection et la recherche de solutions.

- Bien que le Gouvernement ait alloué des ressources substantielles pour venir en aide aux victimes des violences et du déplacement ces quatre dernières années, les améliorations pour les déplacés internes demeurent limitées et des insuffisances sont observées dans la mise en œuvre des politiques publiques et de programmes spécifiques aux niveaux national et local.
- Des régions comme Córdoba ont fait état de niveaux élevés de pression exercée par des groupes armés,

spécialement les groupes démobilisés, dans des actions touchant les processus d'occupation et de restitution des terres. Le conflit se poursuit dans des zones d'importance stratégique de Colombie, en particulier les départements côtiers et frontaliers d'Arauca, Chocó, Nariño, Norte de Santander et Putumayo. La plupart des déplacements de groupes de grande envergure continuent d'avoir pour origine la région du Pacifique ; ils touchent quatre départements, la plus forte concentration se produisant à Cauca, suivi de Valle del Cauca.

- Le programme pour les réfugiés mettra l'accent sur l'élargissement de l'accès aux procédures de détermination du statut de réfugié et la promotion de la révision du cadre juridique, à la lumière des normes de protection internationale.

## Personnes relevant de la compétence du HCR

D'après les chiffres officiels, au 30 juin 2014, plus de 5,7 millions de personnes avaient été déplacées à l'intérieur de la Colombie depuis le début de la comptabilisation des chiffres cumulés des enregistrements. Plus de 64 500 personnes ont officiellement été déclarées déplacées pendant la première moitié de 2014 et attendaient d'être enregistrées alors que près de 24 000 personnes ont été officiellement enregistrées par le Service national qui s'occupe des victimes.

Au 30 juin, 237 réfugiés et 150 demandeurs d'asile attendaient une décision du Gouvernement colombien sur leur dossier. On comptait aussi 215 nouveaux demandeurs d'asile et ce nombre continuera probablement d'augmenter en 2015.

En ce qui concerne l'apatridie, le Gouvernement entend ratifier les Conventions sur l'apatridie en 2014.

### Chiffres prévisionnels

Type de population	Origine	Janv. 2015		Déc. 2015	
		Total dans le pays	Nb personnes assistées par le HCR	Total dans le pays	Nb personnes assistées par le HCR
Réfugiés	Cuba	70	10	70	10
	Nicaragua	20	-	20	-
	Pays divers	150	30	140	30
	Venezuela (République bolivarienne du)	30	20	50	40
Demandeurs d'asile	Cuba	20	20	20	20
	République arabe syrienne.	-	-	10	10
	Pays divers	10	10	20	20
	Venezuela (République bolivarienne du)	20	20	30	30
Réfugiés rapatriés arrivés pendant l'année	Colombie	50	50	100	100
Déplacés internes	Colombie	5 740 530	425 340	5 840 590	410 400
Apatrides	Apatrides	10	-	10	-
<b>Total</b>		<b>5 740 890</b>	<b>425 510</b>	<b>5 841 040</b>	<b>410 650</b>

## Besoins et stratégies

Les priorités des opérations du HCR en faveur des déplacés internes demeurent la prévention, les interventions immédiates et les mesures visant à assurer la survie, la recherche de solutions durables, le maintien des politiques transversales sur l'âge, le genre et la diversité, ainsi que le règlement des problèmes d'enregistrement et de propriété foncière. La protection reste au centre de l'œuvre du Haut Commissariat et elle est intégrée dans toutes ses priorités.

Une approche de protection communautaire et fondée sur les droits de l'homme sera appliquée aux communautés ou groupes qui présentent des besoins spéciaux de

protection en 2015. Pour soutenir le travail avec les communautés, une protection par la présence est requise. Cette stratégie permettra la mise en œuvre d'activités de prévention et de protection et des interventions axées sur les solutions, de même que la promotion de la présence des institutions civiles de l'État pour maintenir l'espace humanitaire.

Faire mieux connaître la situation humanitaire et consolider les mécanismes de coordination sont des objectifs clés pour le HCR, aussi bien pour la prévention que la protection, au même titre que les programmes de solutions tels que l'Initiative pour des solutions transitoires et les alliances avec la société civile et les acteurs gouvernementaux.

## Objectifs et cibles prioritaires en 2015

Le tableau suivant illustre par des exemples quelques-unes des principales activités prévues en 2015.

À l'aide d'une sélection d'objectifs, issus des plans du HCR pour le programme de l'exercice 2014-2015, ce tableau est destiné à illustrer :

- ce qui a été prévu (**Activités prévues**) – lors du processus de planification et de hiérarchisation consécutif à l'évaluation des besoins globaux – pour des groupes particuliers relevant de la compétence du HCR ;
- les besoins identifiés qui peuvent être couverts moyennant l'intégralité et la flexibilité du financement (**Cible globale en 2015**) ;
- les besoins qui ne seront peut-être pas pris en charge si les fonds mis à disposition sont inférieurs au budget approuvé par le Comité exécutif (**Écart potentiel**). L'estimation de l'écart potentiel est fondée sur l'évaluation par l'opération dans le pays de l'impact probable d'un manque de financement global. Les calculs sont basés sur divers critères, notamment le contexte, les priorités stratégiques et les ressources

qui ont été mises à disposition les années précédentes pour les différents domaines d'activité.

Les activités concernant les objectifs relatifs à la protection de l'enfance (y compris la détermination de l'intérêt supérieur), à l'éducation et à l'action contre la violence sexuelle et sexiste (prévention et réponse), relèvent de domaines fondamentaux, considérés comme prioritaires lors de l'allocation des fonds (**Domaine prioritaire**). Afin d'être en mesure d'allouer les fonds avec souplesse, le HCR invite ses donateurs à verser des contributions non affectées.

Il convient de préciser que dans certains cas, l'impossibilité d'atteindre les cibles relatives à l'exécution d'activités ou à la prestation de services n'est pas due à un financement insuffisant mais à d'autres causes, par exemple le manque d'accès aux personnes relevant de la compétence du HCR, la non-déclaration des cas, l'évolution de la situation, les problèmes de sécurité, le manque de moyens pour exécuter la totalité des programmes planifiés, etc. Le Rapport global 2015 expliquera, le cas échéant, les raisons pour lesquelles telle ou telle cible n'a pas été atteinte.

Activités prévues	Personnes relevant de la compétence du HCR	Cible globale en 2015	Écart potentiel
<b>AUTONOMISATION ET AUTOGESTION COMMUNAUTAIRES</b>			
<b>Mobilisation communautaire consolidée et élargie</b>			
En 2015, le HCR continuera de prodiguer soutien et assistance technique pour fortifier les organisations communautaires, notamment dans les communautés à risque et où vivent des déplacés internes, des rapatriés, des personnes réinstallées ou des individus impliqués dans des processus d'intégration locale (déplacés internes et communautés hôtes). Ces activités visent à promouvoir l'autonomie et l'autogestion chez les individus et les communautés, à les inciter à revendiquer leurs droits et à participer à la définition et la mise en œuvre des politiques publiques. Un accent particulier sera mis sur les communautés afro-colombiennes et autochtones, les femmes et les groupes de jeunes.			
<b>Nombre de structures d'autogestion communautaire renforcées</b>	<b>Déplacés internes</b>	<b>70</b>	<b>5</b>
<b>Nombre de femmes participant à la prise de décision et à la consolidation de la paix dans les mécanismes de gestion communautaire</b>	<b>Déplacés internes</b>	<b>70</b>	<b>5</b>

Activités prévues	Personnes relevant de la compétence du HCR	Cible globale en 2015	Écart potentiel
<b>SOLUTIONS DURABLES</b>			
<b>Stratégie de solutions globales définie, renforcée ou actualisée</b>			
Le HCR présentera au Gouvernement colombien des exemples de bonnes pratiques, de leçons retenues et des recommandations pour améliorer sa capacité à proposer des solutions aux déplacés internes, notamment en apportant une assistance technique pour définir une stratégie de solutions globales et réviser les politiques existantes.			
Mesure dans laquelle une stratégie de solutions globales est appliquée et fait l'objet d'un suivi	Déplacés internes	70%	5%
<b>ENVIRONNEMENT DE PROTECTION FAVORABLE</b>			
<b>Législation et politiques définies ou renforcées</b>			
Le HCR prêtera une assistance technique aux autorités nationales et locales afin qu'elles puissent définir et appliquer des politiques publiques destinées à apporter une protection et des solutions aux déplacés internes et aux réfugiés.			
Nombre de cas où des conseils techniques et des avis d'experts auront été fournis	Déplacés internes	200	20
Nombre d'interventions de plaidoyer réalisées	Réfugiés et demandeurs d'asile	30	Aucun écart
<b>SÉCURITÉ FACE À LA VIOLENCE ET À L'EXPLOITATION</b>			
<b>Protection renforcée contre les effets d'un conflit armé</b>			
Le HCR appliquera des stratégies de protection par la présence dans les communautés à haut risque de déplacement en assurant une présence institutionnelle améliorée et en atténuant ainsi les répercussions du conflit armé sur les populations vulnérables, notamment les communautés autochtones et d'ascendance africaine.			
Nombre de missions de suivi menées et enregistrées	Déplacés internes	2 500	500
Nombre de collaborateurs chargés de la protection dans les sites où les populations sont à risque	Déplacés internes	44	Aucun écart
<b>Le risque de violence sexuelle et sexiste est réduit et la qualité de la réponse relevée</b>			
Le HCR aidera les autorités nationales et locales à enregistrer les incidents de violence sexuelle et sexiste, et améliorera leur capacité à assurer une protection efficace aux victimes de ces actes, notamment par une assistance juridique et médicale ainsi qu'un soutien social et psychosocial.			
Pourcentage de partenaires liés à la violence sexuelle et sexiste qui participent activement aux mécanismes de coordination	Déplacés internes	75%	Domaine prioritaire
Nombre d'interventions de plaidoyer réalisées sur la prévention et le traitement de la violence sexuelle et sexiste	Réfugiés et demandeurs d'asile	2%	Domaine prioritaire
<b>Protection de l'enfance renforcée</b>			
Le HCR appliquera des initiatives pour améliorer la protection des enfants et des adolescents, notamment un plaidoyer en faveur de la détermination de l'intérêt supérieur et des interventions communautaires pour l'autoprotection. Elles comporteront des activités pour prévenir des risques et des violations spécifiques, comme le recrutement forcé.			
Nombre d'adolescents participant aux programmes ciblés	Déplacés internes	8 000	3 000
Nombre d'évaluations de l'intérêt supérieur réalisées	Réfugiés et demandeurs d'asile	2	Domaine prioritaire

## | Mise en œuvre |

### Coordination

Le HCR maintiendra une étroite relation de travail avec le ministère des affaires étrangères et le Programme présidentiel pour la prospérité sociale, par le biais des Services administratifs spéciaux pour l'assistance et la réparation aux victimes, et pour la restitution des terres, de même qu'avec le Service national de la protection.

Le Haut Commissariat a noué des partenariats avec plusieurs ministères compétents, en particulier le ministère de l'Agriculture et du Développement rural, et le ministère de l'Intérieur, l'Institut colombien du bien-être familial, des administrations locales et

régionales ainsi que des organisations communautaires. L'obligation de rendre des comptes sur l'octroi d'une assistance efficace et la réponse au sort des déplacés internes continue d'être facilitée avec l'aide du Bureau du Contrôleur national.

Le HCR dirige toujours le module de la protection, conjointement avec le Conseil norvégien pour les réfugiés. Il est membre actif de l'Équipe humanitaire de pays et participe à la coordination interinstitutions. Le HCR et le PNUD travaillent ensemble sur l'Initiative pour des solutions transitoires, et des alliances seront renforcées avec des autorités à tous les niveaux, ainsi qu'avec des ONG et des acteurs du développement qui seront associés à cette initiative.

## Partenaires

### Partenaires d'exécution

#### Organismes gouvernementaux :

Agence pour la coopération internationale, autorités vice-régionales et municipalités, Bureau de l'Ombudsman, Bureau du Conseiller présidentiel, Bureau du Contrôleur, Bureau du Parquet général, Bureau du Président, Bureau du Procureur général, Bureau national de l'enregistrement civil, Cour constitutionnelle de Colombie, Département pour la prospérité sociale, Institut colombien de développement rural, Institut colombien du bien-être familial, Ministère de l'Agriculture et du développement rural, Ministère de l'Intérieur, Ministère des Affaires étrangères, Service administratif spécial pour l'assistance et la réparation aux victimes, Service administratif spécial pour la restitution des terres, Service national chargé de la protection

#### ONG :

Action contre la faim, *Asociación de Apoyo al Desarrollo Araucano*, *Corporación Dios Es Amor*, *Corporación Infancia y Desarrollo*, *Corporación Manigua*, *Corporación Opción Legal*, *Corporación para la Investigación y el Desarrollo de la Democracia*, *Corporación Retoños*, *Fundación un Techo Para Mi País*, *Fundación Yapawayra*, Organisation nationale indigène de Colombie, *Programa Desarrollo y Paz del Magdalena Medio*, Secrétariat de la Pastorale sociale, Service jésuite des réfugiés, Services de consultation pour les droits de l'homme et les déplacements, *Solidaridad Internacional*

### Partenaires opérationnels

#### Autres :

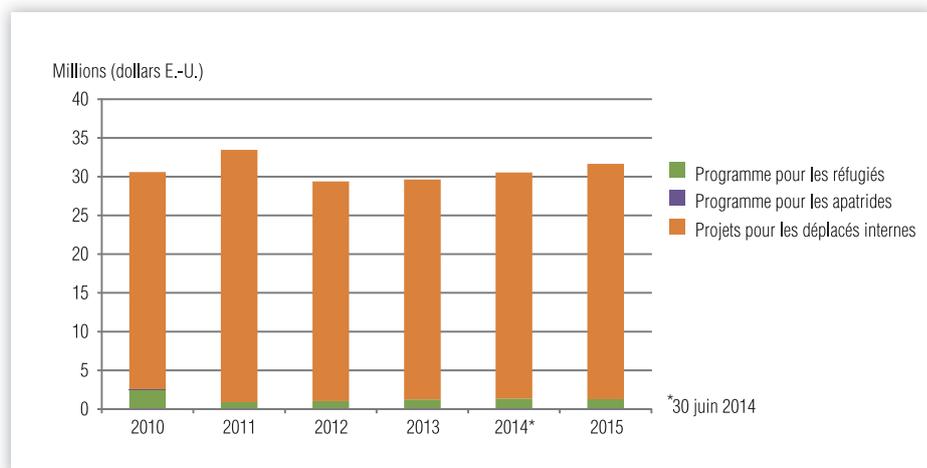
BCAH, Brigades de paix internationales, CICR, Département des Nations Unies de la sûreté et de la sécurité, Diakonie, FAO, Fédération luthérienne mondiale, FNUAP, HCDH, Oxfam, *HelpAge International*, *International Relief and Development*, Mission d'appui au processus de paix en Colombie, MSF, OIM, ONU Femmes, ONUDC, Organisation panaméricaine de la santé/OMS, PAM, Plan International, PNUD, *Pontificia Universidad Javeriana*, *Save the Children Fund*, UNICEF, *Universidad de Los Andes*, *Universidad Externado de Colombia*, UNMAS

## | Informations financières |

Ces dernières années, l'opération du HCR en Colombie a continué de recevoir l'appui de la communauté internationale. Néanmoins, le financement en 2012 et 2013 a été influencé par la situation financière mondiale, ce qui a provoqué une diminution de son budget de base. Le budget 2015 a été fixé à 31,6 millions de dollars E.-U.

Un déficit de financement saperait la stratégie globale du HCR en Colombie, notamment ses priorités essentielles relatives à la prévention, la protection et la recherche de solutions. Les activités les plus touchées concerneraient la protection par la présence du HCR, les processus de renforcement communautaire et les interventions qui garantissent des solutions durables.

### Budget pour la Colombie | 2010–2015



## Budget 2015 pour la Colombie | dollars E.-U.

Répartition budgétaire	PILIER 1 Programme pour les réfugiés	PILIER 4 Projets pour les déplacés internes	Total
<b>Budget révisé 2014 (30 juin 2014)</b>	<b>1 362 555</b>	<b>29 177 542</b>	<b>30 540 097</b>
<b>Environnement de protection favorable</b>			
Instruments régionaux et internationaux	48 382	0	<b>48 382</b>
Droit et politique générale	24 191	975 215	<b>999 407</b>
Institutions administratives et pratiques	24 191	376 431	<b>400 622</b>
Accès à l'assistance juridique et recours	0	882 554	<b>882 554</b>
Accès au territoire et réduction du risque de refoulement	53 703	0	<b>53 703</b>
Attitude du public à l'égard des personnes prises en charge	0	653 877	<b>653 877</b>
<b>Sous-total</b>	<b>150 468</b>	<b>2 888 078</b>	<b>3 038 545</b>
<b>Processus de protection et documents adéquats</b>			
Enregistrement et établissement de profils	22 893	0	<b>22 893</b>
Procédures de détermination du statut	211 664	736 904	<b>948 568</b>
Enregistrement et document d'état civil	22 893	370 688	<b>393 581</b>
<b>Sous-total</b>	<b>257 450</b>	<b>1 107 592</b>	<b>1 365 042</b>
<b>Sécurité face à la violence et à l'exploitation</b>			
Protection contre les conséquences du conflit armé	0	5 363 314	<b>5 363 314</b>
Violences fondées sur l'appartenance sexuelle (prévention et réponse)	101 164	2 445 067	<b>2 546 232</b>
Protection des enfants	22 893	2 598 893	<b>2 621 786</b>
<b>Sous-total</b>	<b>124 057</b>	<b>10 407 275</b>	<b>10 531 332</b>
<b>Besoins de base et services essentiels</b>			
Santé	31 511	0	<b>31 511</b>
Articles ménagers et articles de base	273 302	0	<b>273 302</b>
Services destinés aux groupes ayant des besoins spécifiques	62 391	0	<b>62 391</b>
Éducation	76 997	0	<b>76 997</b>
<b>Sous-total</b>	<b>444 201</b>	<b>0</b>	<b>444 201</b>
<b>Autonomisation et autogestion communautaires</b>			
Mobilisation communautaire	0	2 779 246	<b>2 779 246</b>
Coexistence avec les communautés locales	0	739 694	<b>739 694</b>
Autosuffisance et moyens d'existence	86 813	0	<b>86 813</b>
<b>Sous-total</b>	<b>86 813</b>	<b>3 518 940</b>	<b>3 605 753</b>
<b>Solutions durables</b>			
Stratégie de solutions globales	0	2 474 198	<b>2 474 198</b>
Retour volontaire	171 571	1 989 619	<b>2 161 190</b>
Réintégration	0	1 989 619	<b>1 989 619</b>
Intégration	54 671	2 503 818	<b>2 558 489</b>
<b>Sous-total</b>	<b>226 242</b>	<b>8 957 255</b>	<b>9 183 497</b>
<b>Direction, coordination et partenariats</b>			
Coordination et partenariats	0	1 192 753	<b>1 192 753</b>
Relations avec les donateurs et mobilisation des ressources	0	1 102 753	<b>1 102 753</b>
<b>Sous-total</b>	<b>0</b>	<b>2 295 506</b>	<b>2 295 506</b>
<b>Appui à la logistique et aux opérations</b>			
Logistique et chaîne d'approvisionnement	0	359 054	<b>359 054</b>
Gestion des opérations, coordination et appui	0	827 065	<b>827 065</b>
<b>Sous-total</b>	<b>0</b>	<b>1 186 119</b>	<b>1 186 119</b>
<b>Budget total 2015</b>	<b>1 289 231</b>	<b>30 360 765</b>	<b>31 649 996</b>